

BUREAU FEDERAL

Consultation à distance

Le Jeudi 3 Août 2006

Affaires en cours : CNOSF.

- Proposition de conciliation de Marne la Vallée Val Maubuée.

Rappel des faits : Le club requérant conteste, plus précisément, la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB, en date du 9 Juin 2006, confirmant la décision de la Ligue Régionale d'Ile de France du 20 Avril 2006 ayant infligé à son équipe senior féminine la perte par pénalité des rencontres des 12, 19 et 25 Mars 2006 ainsi que celles des 2 et 9 Avril 2006, comptant pour le championnat d'excellence régional féminin de basket.

Proposition de conciliation : Le Conciliateur propose à la FFBB de sanctionner la participation irrégulière de Mademoiselle Aïssata FAYE uniquement lors des rencontres du 26 Février 2006, et de rétablir les résultats acquis lors des cinq autres rencontres et d'en tirer les conséquences qui s'imposent sur la situation sportive de l'association Marne la Vallée Val Maubuée.

Refus du Bureau Fédéral.

- Proposition de conciliation de Union Aix Venelles Basket.

Rappel des faits : Le club requérant conteste, plus précisément, la décision de la FFBB de ne pas sélectionner son équipe minime masculine pour les championnats de France 2006/2007 de Basket.

Proposition de conciliation : Le Conciliateur propose à la FFBB de rapporter la décision de ne pas sélectionner l'équipe minime masculine de l'association Union Aix Venelles Basket pour le Championnat de France 2007 de cette catégorie et de procéder, après s'être procurée les informations concernant la valeur des joueurs de cette équipe, à un nouvel examen.

Accord du Bureau Fédéral.

- Proposition de conciliation de Union Basket de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Rappel des faits : Le club requérant conteste, plus précisément, la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB, en date du 9 Juin 2006, confirmant la décision de la Commission Technique Fédérale du 5 Mai 2006 lui ayant infligé la perte par pénalité de la rencontre UBCU Alençon c/ ES Sartrouville du 1^{er} Avril 2006, comptant pour le championnat de Nationale 3 Masculine de Basket.

Proposition de conciliation : Considérant que la sanction infligée apparaît excessive et modifie considérablement la situation sportive du club d'Alençon, le Conciliateur propose à la FFBB, dans un premier temps, de substituer une pénalité financière à la perte par pénalité de la rencontre en cause dans les proportions évoquées ci-dessus et, dans un second temps, de rétablir le club d'Alençon en NM3, sans pour autant qu'une telle mesure ait des conséquences sur la situation sportive acquise d'autres clubs.

Accord du Bureau Fédéral.

Prochain Bureau Fédéral le 8 Septembre 2006 à Paris.